

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2014/699 - Equipements culturels et muséographie - 3223
Attribution de subventions au titre de la politique
muséographique**

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide aux actions culturelles et patrimoniales et du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine, d'attribuer des subventions d'un montant total de 226 899,60 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et à celles indiquées dans la convention jointe à la présente délibération, selon la répartition suivante :

- 8 000 € à la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg pour l'acquisition d'ouvrages patrimoniaux ;

- 38 899,60 € à la communauté de communes de Barr-Bernstein, dont 34 274,60 € sur les dépenses de fonctionnement et 4 625 € sur les dépenses d'investissement ;

- 180 000 € à la communauté de communes de Sauer-Pechelbonn ;

La commission permanente décide de la possibilité de revoir à la hausse le plafond des crédits prévus dans les conventions financières pour l'année 2014.

Elle approuve la convention financière à intervenir entre le Département et la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn et autorise son président à signer la convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Non participation au vote : M. VONAU

Non participation au vote : Monsieur Jean-Laurent VONAU

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-lmc189864-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 04/11/14